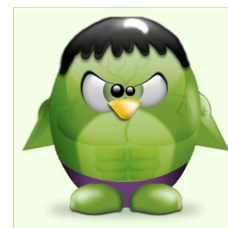


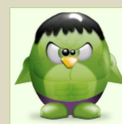


C'est quoi la mise au point ?



Alors, c'est une chanson de Jacky Quartz. Si si " Juste une mise au point, Sur les plus belles images de ma vie, ...". Ah non ! C'est pas ça ! Alors c'est quoi ? Faire la mise au point consiste, pour un photographe, à régler la netteté de l'image qu'il veut obtenir. Cette opération peut être manuelle (en tournant la bague de mise au point) ou automatique grâce au système Autofocus de votre appareil photo. Lorsque vous appuyez a mi-course l'autofocus fait la mise au point. On parle aussi de distance de mise au point. C'est la distance qu'il y a entre votre appareil photo et le sujet que vous voulez net.

Ci-dessous OuiOui fait une photo de Mirou. Pour que le museau de Mirou soit bien net il faudra faire la mise au point dessus. La distance de mise au point (flèche rose) est la distance qu'il y a entre votre appareil et Mirou. La flèche bleue montre la profondeur de champ. C'est la zone, en profondeur, ou votre photo est nette. Cela dépend de l'ouverture et de la focale.



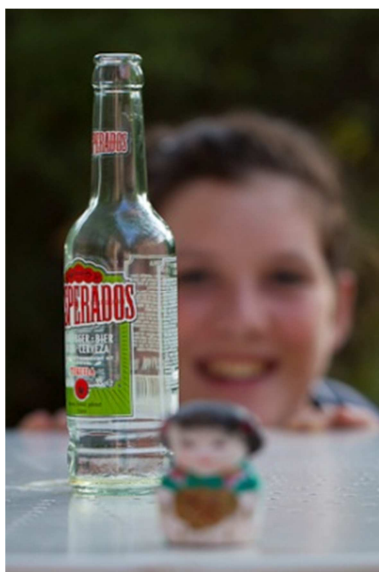


Et dans la réalité ?

La mise au point est primordiale pour avoir des photos nettes. Si la mise au point n'est pas faite au bon endroit la photo ne sera pas nette au bon endroit. Certains systèmes d'autofocus vont décider a votre place et ces systèmes ne sont pas infallibles. Donc il peut arriver que le fond d'une photo soit nette alors que vous vouliez le premier plan. L'exemple ci-dessous vous montre l'importance de la mise au point. Vous voyez que suivant la mise au point on a des photos très différentes.



La mise au point est faite sur le premier plan tout ce qui est derrière est donc flou



La mise au point est faite sur le plan au milieu. Et donc tout ce qui est devant et derrière ce plan est donc flou



La mise au point est faite sur l'arrière plan et tout ce qui est devant est donc flou

Tous les Tux viennent du site <http://tux.crystalxp.net/>





Licence d'utilisation des Articles



Les Articles

Les articles de <http://www.ouiouiphoto.fr/> (incluant le glossaire et les photos d'illustration des articles) sont mis à disposition selon les termes de la licence [Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 non transposé](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/). Fondé(e) sur une œuvre à <http://www.ouiouiphoto.fr/>. Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à <http://www.ouiouiphoto.fr/Licence.html>.

Cela veut dire que

- 1) Lorsque vous utiliserez un article complet ou une partie d'un article vous devrez citer le site www.ouiouiphoto.fr et utiliser le logo du site que vous trouverez ici [OuiOuiPhotoLogo](#). Si vous utilisez un article complet ou une partie d'un article dans un document électronique permettant les liens (Page web, document PDF, etc) la citation du site devra pointer vers le site.
- 2) L'exploitation commerciale d'un article complet ou d'une partie d'un article est interdite.
- 3) Si vous modifiez un article complet ou une partie d'un article vous devrez le mettre à disposition de la communauté sous les mêmes conditions de licence

NB : les photos des galeries du site www.ouiouiphoto.fr ne suivent pas ce modèle de licence et ne sont pas libre de droit. C'est expliqué a cette adresse <http://www.ouiouiphoto.fr/Licence.html>

